

Du bon usage des dividendes

JADIS, LES PTT exerçaient un monopole tricéphale: Poste, Téléphone et Télégraphe (on a peu parlé et pas pleuré la disparition du deuxième T; et pourtant quelle charge symbolique dans le télégramme, lié aux temps forts de la vie, annonce de décès, félicitations de mariage!). En ce temps-là, le téléphone qui rapportait gros rendait possible une péréquation; il finançait notamment le déficit des cars postaux. Je me souviens avoir écrit laudativement: le banquier qui téléphone à New-York subventionne le passage du car Yverdon-Thierrens.

Aujourd'hui le conglomérat a éclaté: la poste trie ses paquets (à condition qu'ils ne soient pas ficelés), le téléphone parle anglais comme Swisscom. Chacun dans son secteur est soumis à rude

concurrence même si elle est cadrée par les concessions accordées en vertu du droit public. Le banquier qui téléphone à New-York encaisse la baisse des tarifs, qu'il soit abonné chez Diax, Orange ou Swisscom; il ne contribue plus au financement de la ligne Yverdon-Thierrens, qui n'est pas son souci. Plus de péréquation. Certes les concessions garantissent la desserte, téléphonique ou postale, de tout le territoire. Mais ces régions périphériques, qui coûtent et ne rapportent rien, sont considérées comme une charge, parents pauvres de la famille riche.

L'État fédéral est resté l'actionnaire unique ou majoritaire des

entreprises publiques privatisées. Quand elles dégagent des bénéfices, il en touche donc les dividendes, qui tombent dans la caisse générale. Le conseiller fédéral Moritz Leuenberger, devant le congrès socialiste à Bâle, relayé au Parlement par Andréa Hämmerle, a suggéré qu'au lieu d'encaisser cette recette pour son compte de fonctionnement, la Confédération l'affecte au développement des régions périphériques. L'idée est ingénieuse, simple, et irréprochable même pour les puristes de l'économie de marché. Elle rétablit la péréquation initiale, comme au bon temps des PTT, sans charger

l'entreprise: il s'agit des bénéfices distribués. L'actionnaire est libre d'en disposer à sa guise. La recette de ces dividendes encaissés mérite-t-elle d'être affectée au

l'enjeu de la proposition, c'est au sens large, l'accessibilité des régions périphériques

lieu d'être une goutte d'eau dans le budget et les comptes? Assurément, dans la mesure où les nouveaux moyens de communication, même si souvent ils dés-isolent des régions excentriques, renforcent les grands centres où ils trouvent leur rentabilité. Les régions périphériques bénéficient déjà d'aides diverses (LIM, Loi sur l'agriculture); il n'y aurait pourtant pas double emploi; l'enjeu de la proposition Leuenberger-Hämmerle, c'est au sens large, l'accessibilité des régions périphériques. Elle était organisée dans le régime antérieur, elle mérite d'être réactualisée dans le dispositif nouveau.

AG

Nous sommes toujours trop gourmands

Le projet «Énergie 2000» commence à porter ses fruits. Soyons optimistes, il a permis de freiner la consommation d'énergie. Cependant, l'objectif de diminuer la consommation d'énergie fossile n'est pas atteint.

LE PROGRAMME «ÉNERGIE 2000» donne de bons résultats. Mais nous sommes encore loin des objectifs fixés en 1990 pour faire face au moratoire nucléaire.

«Énergie 2000», c'est un projet combinant information, formation, recherche-développement et prescriptions, lancé par la Confédération en 1990, en collaboration avec les cantons, les organisations professionnelles et l'économie. Objectifs affichés, la stabilisation de la consommation de combustibles fossiles à son niveau de 1990 et de l'électricité à partir de 2000, notamment.

Une lecture optimiste des faits permet de tirer un bilan positif de l'opération. En 1998, ce programme a permis de freiner aussi bien la progression de la consommation globale d'énergie que les émissions de CO². Une dépense de 51 millions de francs a induit des investissements d'un milliard et la création de 9500 emplois.

Premier fautif: le prix du pétrole

Il n'y a pourtant pas de quoi pavoiser. Depuis 1990, la consommation d'énergie fossile a progressé de 6,1%, une augmentation beaucoup plus forte que la croissance économique. La demande d'énergie continue elle aussi sa course vers le haut. C'est dire que les objectifs décidés en 1990 ne seront pas atteints à la fin de la décennie, pas plus que le découplage entre croissance économique et besoin énergétique. Par ailleurs les progrès indéniables en matière d'efficacité énergétique – la consommation spécifique des immeubles, des voitures et des appareils a baissé – sont plus qu'annulés par le développement de la construction et du parc automobile.

Premier fautif, le prix du pétrole qui a baissé de 35% depuis 1990. C'est dire que sans mesures incitatives portant sur ce prix, il est inutile d'espérer une évolution significative des comportements.

Les objectifs d'économie ne sont pas seulement dictés par le souci de nous libérer à terme de la dépendance nucléaire. Il s'agit aussi de réduire les émissions de CO² et de permettre le développement des pays pauvres, sans

pour autant épuiser les ressources naturelles et mettre en péril l'équilibre écologique. Aujourd'hui, la consommation moyenne de la planète atteint 2000 watts par personne. Plus de 10000 watts aux États-Unis, près de 5000 en Europe et 6000 en Suisse contre 800 en Afrique.

Transformer l'énergie primaire en énergie utile

Selon des chercheurs de l'École polytechnique fédérale de Zurich, la Suisse pourrait techniquement atteindre cette consommation moyenne de 2000 watts dans un délai de septante ans. Comment? En réduisant les pertes intervenant dans la transformation de l'énergie primaire en énergie utile et grâce au développement de nouvelles technologies. Quant à la demande restante, à savoir 2000 watts, elle serait couverte à raison des trois-quarts par des énergies renouvelables. Les énergies fossiles ne représenteraient donc plus qu'un douzième de la quantité consommée actuellement.

Prochaine législature décisive

Cet objectif implique bien sûr des décisions politiques. Or dans ce domaine les choses bougent peu et dans le plus grand désordre. Durant la décennie, les projets se sont multipliés mais, à l'exception de la très modeste Loi sur l'énergie, aucun n'a encore abouti. La loi sur le CO² n'est toujours pas sous toit, les deux Chambres n'arrivent pas à s'entendre sur la taxation des énergies non renouvelables et la réforme fiscale écologique est agendée pour après-demain. La prochaine législature sera donc décisive pour la politique énergétique. Un thème qui est néanmoins totalement absent de la campagne électorale. jd

À suivre ...

TRENTE-SIX ANS que ça dure, et déjà 1400 numéros...

Cher lecteur, chère lectrice, merci de votre confiance et de votre fidélité à *Domaine Public*.

réd.

Bâle contre Zurich, orange contre orange

Coop rattrape progressivement Migros dans la vente au détail des produits alimentaires. Explications.

EN 1968, à Bâle, c'est le grand choc. Au terme d'une spectaculaire course-poursuite d'une vingtaine d'années, la Fédération des (15) coopératives Migros rattrapait l'Union suisse des (405) Coopératives de consommation Coop, de plus de trente-cinq ans son aînée.

Depuis 1998, à Zurich, c'est la fin des certitudes. Imperturbablement, d'un exercice à l'autre, Coop remonte le courant, réduisant l'écart creusé par le géant qui monopolise la qualification d'orange – bien que les deux groupes aient la même couleur à leur enseigne. L'an dernier, le groupe bâlois grignotait encore des parts de marché: tandis que les dix-sept sociétés régionales Coop accroissaient leurs ventes au détail de 4,1%, les dix coopératives Migros voyaient leur chiffre d'affaires stagner en termes réels (déduction faite d'un renchérissement maison de 0,6%).

Cette année, le contraste entre les deux géants de la distribution suisse se confirme. D'un côté, Hansueli Loosli, 43 ans, président de la direction générale de Coop, affiche de grandes mais crédibles ambitions (expansion durable, concentration des forces du groupe, réduction à une seule société de distribution d'ici 2005). De l'autre, le patron de la Migros, Jules Kyburz, 67 ans, doit faire le ménage au bel étage de sa maison, avec l'aide du gardien de la doctrine duttweilerienne, Pierre Arnold, 70 ans passés; les deux directeurs du marketing (food et non-food) passent à la trappe, après deux ans et demi d'activité au sein de la «délégation» (direction générale). Ils payent divers manquements, soudainement mis en évidence. La plus récemment arrivée à la centrale zurichoise, Gisèle Girgis, 48 ans, assume ad interim la direction réunifiée du marketing de tout le groupe, en gardant un œil sur son

département 5 (informatique, éducation et loisirs).

Un match passionnant

Depuis quatre ou cinq ans, Coop contre-attaque avec vigueur et succès. Dans le même temps, Migros s'embourbait en Autriche, perdant 300 millions dans l'aventure, et peinait à tenir le rythme sur son marché national d'où elle n'a jamais réussi sa sortie. Mais le géant orange a de la défense: un personnel dans l'ensemble très motivé, une bonne image socioculturelle, une logistique bien intégrée, une banque dont le bénéfice et la somme du bilan ont doublé en quatre ans. Autant d'atouts qui valent bien une moyenne d'âge supérieure au niveau des grands chefs.

Le match Coop/Bâle contre Migros/Zurich se poursuit donc. Il est entré dans une nouvelle phase, moins inégale, d'autant plus passionnante. En jeu: plus de la moitié des ventes au détail de produits alimentaires en Suisse, plus de 12% de toute la consommation intérieure. Arbitre suprême: la clientèle, qui vote en remplissant paniers, caddies et coffres de voiture. *yj*

LOI SUR LE TRAVAIL

L'économie ordonnancée

LES ORDONNANCES D'APPLICATION de la Loi sur le travail ont réveillé les antagonismes: trop laxiste, disent les syndicats, trop tatillonne dit le patronat.

Quand on pense à la diversité des situations provoquées par une économie de la communication, du divertissement et du loisir (le déplacement des uns implique le travail des autres), on se dit qu'il est insensé d'imaginer tout prévoir dans des ordonnances, c'est-à-dire des mots interprétables.

Les principes essentiels de la durée du travail, des heures supplémentaires, des compensations en temps libre supplémentaire pour le travail hors norme ordinaire étant posés et admis, la diversité des situations ne peut-elle pas être réglée par les partenaires sociaux?

La donnée qui manque, c'est que les salariés des entreprises qui demandent une dérogation aux règles ordinaires

de l'organisation du travail devraient être obligatoirement représentés par une organisation syndicale. Beaucoup de situations concrètes pourraient alors être réglées paritairement, l'État se réservant d'organiser les arbitrages.

Tout faire dépendre de l'interprétation que l'administration donnera de ses propres textes est un encouragement au lobbysme, aux relations d'influence. En soi, malsain.

Le patronat réclame plus de libertés, mais il ne veut pas en payer le prix, celui du partenariat, y compris dans les branches peu organisées. Il se croit ainsi en position de force, quitte à transférer une partie de son pouvoir à un fonctionnaire interprétant le droit administratif. Les ordonnances de la Loi sur le travail seraient moins objets de litiges, si elles contribuaient franchement à l'organisation professionnelle paritaire. *ag*

Pistes

DES REVENANTS RÉAPPARAISSENT sur la scène publique à l'occasion des prochaines élections fédérales: des listes de séniors ont été déposées dans plusieurs cantons. Ces candidats ont tourné le dos au parti qui leur avait permis de briller autrefois. Répondront-ils comme Pompée et Lucullus «qu'il convenait bien moins à un vieillard de vivre dans les délices que de prendre part aux affaires publiques?» (La citation est tirée de l'article de Justin Favrod sur Pompée le Grand Général romain dans la série «Paroles d'anciens» de *La Liberté*).

Il est permis d'en douter. *cfp*

L'adhésion contre la folie nationaliste

Dans un texte d'une quarantaine de pages publié en mai, le Center of European Studies esquisse une stratégie européenne de normalisation dans les Balkans.

Ce travail est le fruit d'un brain-storming mené sous la direction de Romano Prodi en personne. Nous avons publié la semaine passée le premier chapitre d'un article consacré aux mesures préconisées par la communauté européenne pour démanteler les tentations nationalistes dans la région.

Après une première étape – ouverture des frontières, création d'un deuxième espace économique européen, adoption de l'Euro comme monnaie dans les pays balkaniques, cessation des hostilités militaires – l'étude menée par le Center of European Studies propose d'étendre progressivement les libertés économiques selon le même schéma: l'ouverture vers l'Europe doit naturellement conduire à une ouverture entre les pays de la région. À l'inverse du big-bang (voir *DP 1399*), les prochaines étapes seraient liées aux mêmes conditions que pour les pays d'Europe centrale en matière de démocratie, de droits de l'homme et de respect des minorités.

Pour relancer l'économie de la région, il est indispensable de reconstruire à brève échéance les infrastructures publiques (transports et électricité). Le soutien massif de l'UE est décisif à cet égard. Les exigences de bienséance politique devraient être plus sévères que pour le big-bang, sans toutefois dépasser ce qu'un pays comme la Serbie peut réaliser immédiatement.

Pour venir à bout de cette tâche colossale, les auteurs pensent que Bruxelles devrait se doter d'une agence autonome pour la reconstruction et le développement du Sud-Est de l'Europe. Il faut en effet surmonter la congestion actuelle des processus décisionnels de l'UE, qui ne permet plus de confier des tâches supplémentaires à la Commission. Sur le plan financier, les auteurs estiment que la planification adoptée lors du sommet de Berlin au début de l'année offre des ressources suffisantes.

En termes de gestion et de mise en œuvre, toute stratégie cohérente dans la région exige une coordination opti-

male entre les volets économique, sécuritaire et politique (droits de l'homme et des minorités en particulier). Pour cette raison, le volet de la sécurité doit être progressivement cédé par les Américains aux Européens. Les auteurs estiment que les USA accepteraient de se désengager, car il est dans leur intérêt que l'Europe arrive à pacifier définitivement les Balkans

Offensive sur la coopération

Sur le plan institutionnel, les pays balkaniques deviendraient membres associés de l'UE. Ils auraient dans un premier temps des voix consultatives au sein des institutions européennes. Ils pourraient participer à l'entier des programmes de l'Union (formation, «institutions-building», fonds structurels). Au moment où l'association se renforcerait, ces pays reprendraient l'acquis communautaire, le but final étant l'adhésion complète. La dimension politique est absolument décisive: on ne saurait prôner l'intégration de ces pays tout en renforçant le «rideau de fer» qui les sépare des pays de l'Union en matière d'immigration, d'asile, de police et de coopération judiciaire. Ce secteur, communément appelé «troisième pilier» de l'UE, doit donc faire l'objet d'une grande offensive de coopération. Il s'agit d'associer les Balkans plutôt que les isoler! Notamment lutter contre les activités criminelles à large échelle. La répression, tout utile qu'elle soit, ne suffit pas si l'on ne combat pas le mal à sa racine socio-économique.

Un tel plan peu paraître utopiste. Toutefois, la perspective d'une adhésion et d'une prospérité accrue est le

seul moteur suffisamment fort pour surmonter la folie nationaliste. Face à des difficultés de cette ampleur, l'ambition est nécessaire. La recherche de frontières optimales ne saurait tenir lieu de programme. Espérons que Romano Prodi saura mener l'Europe sur cette voie. *rn*

Situation économique

	PIB par habitant en \$	PIB 1998 en % du PIB de 1988	Croissance du PIB en 1998
Slovénie	9101	103%	3,9%
Croatie	4267	79%	4,8%
Bosnie	1087	-	-
Macédoine	1663	59%	4,1%
Albanie	708	87%	7,9%

Source: *Rapport de la BERD sur la transition, 1998.*

Toutes les primes n'augmentent pas

À Bâle, le système des HMO est convaincant. Il montre la voie à suivre pour maîtriser les coûts.

D'ACCORD, L'AUGMENTATION moyenne des primes pour l'an prochain est moindre que celle des années précédentes. Mais augmentation il y a tout de même, substantielle même pour certaines caisses et dans certains cantons.

À Bâle par contre, 9000 assurés du plan de santé HMO offert par six sociétés d'assurance bénéficieront d'une baisse de 3,5%. Quant au centre de santé Swica, à Bâle toujours, il annonce des primes stables (*Basler Zeitung*, 3 septembre 1999). Un résultat qui n'étonnera pas les connaisseurs de ce système. Rappel.

Le HMO, ou en français «Organisation de maintien de la santé», est un système qui oblige l'assuré à s'adresser d'abord aux médecins membres de l'organisation – cabinet de groupe, salarié de l'assurance ou formé de médecins indépendants liés par contrat à l'assurance ou encore réseau de médecins de famille indépendants. Grâce à ce passage obligé, on évite le tourisme

médical et les interventions non indispensables. Cette conscience plus aiguë des coûts ne conduit pas pour autant à une baisse de la qualité des soins. Le travail en groupe permet aux praticiens d'échanger leurs expériences et d'améliorer leurs prestations. De plus, les HMO ont créé une fondation chargée d'examiner et de certifier la qualité des plans de santé.

Toutes les enquêtes le confirment: les organisations de maintien de la santé peuvent se prévaloir de coûts 30 à 35% inférieurs à la moyenne des assurés, à structures d'âge et de sexe équivalentes.

La législation fédérale (LAMal) autorise ce type d'assurance à titre expérimental. Pourtant, malgré un taux de croissance encourageant, les HMO ne regroupent pas encore une proportion significative d'assurés. À n'en pas douter, la limitation du choix du médecin constitue un handicap pour une population habituée à une complète liberté dans ce domaine. Mais la LAMal impose aussi aux HMO des contraintes in-

utiles. Par exemple, les primes d'une HMO ne peuvent descendre plus de 20% au-dessous de celles de l'assurance ordinaire de la caisse concernée, quand bien même les coûts effectifs de la HMO le justifieraient. Ainsi les assurés HMO financent-ils les assurés classiques.

L'expérience des HMO montre clairement la voie à suivre pour parvenir à une maîtrise des coûts de la santé, une voie qui combine l'action sur les prestataires de soins et sur les patients: passage obligé du patient par un médecin de premier recours; amélioration des pratiques grâce au travail de groupe, dialogue avec le patient plutôt que multiplication des examens techniques, responsabilité partagée du patient et du soignant.

A contrario, la défense dogmatique de la liberté de consommer des soins, parce qu'elle induit des coûts exorbitants, ne peut aboutir à terme qu'à une restriction de l'accès aux prestations de santé. *jd*

NATURALISATION

Une parodie de démocratie

EMMEN, DANS LA banlieue lucernoise, est la première commune suisse à soumettre les demandes de naturalisation à la votation populaire. Une manière de faire qui n'honore pas la démocratie.

À première vue la procédure ne prête pas à discussion. En démocratie directe, rien de plus normal que le peuple se prononce sur les affaires publiques. Mais en l'occurrence, s'agit-il d'une affaire publique?

Les citoyennes et citoyens d'Emmen ont eu à se prononcer sur la base d'une photographie et d'un curriculum. Sur la base de quels critères? Celui du bon vouloir: le fait du prince. Donc tout le contraire d'un processus démocratique qui exige le débat et l'argumentation.

Le résultat est connu. Dans le secret des urnes, le souverain a accepté la naturalisation d'une ressortissante italienne et d'une Espagnole mineure et

rejeté celle de deux familles yougoslaves honorablement connues. Tous les requérants étaient bien intégrés. Ce vote exprime donc clairement un préjugé raciste. Et là, c'est la procédure qui est en cause.

La voie parlementaire offre de meilleures garanties. Une commission prépare les dossiers et préavis. Les députés doivent le cas échéant motiver leur refus. Pourtant même cette solution laisse à désirer. Seules les conditions à remplir pour obtenir la naturalisation devraient faire l'objet d'un débat et d'un choix démocratiques. Dès lors que ces conditions sont remplies – durée de résidence, connaissance de la langue par exemple – la naturalisation est automatiquement accordée et non laissée au libre arbitre de citoyennes et de citoyens qui, sous le couvert de la démocratie, n'exercent qu'un pouvoir arbitraire. *jd*

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (*jd*)

Rédaction:

Géraldine Savary (*gs*)

Ont collaboré à ce numéro:

André Gavillet (*ag*)

Yvette Jaggi (*yj*)

Roger Nordmann (*rn*)

Charles-F. Pochon (*cfp*)

Anne Rivier

Le Débat: Jean-Philippe Leresche
Composition et maquette:
Françoise Gavillet, Géraldine Savary
Responsable administrative:

Murielle Gay-Crosier

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA,
Renens

Abonnement annuel: 90 francs

Étudiants, apprentis: 60 francs

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Téléphone: 021/312 69 10

Télécopie: 021/312 80 40

E-mail: domaine.public@span.ch

Site: <http://www.domainepublic.ch>

CCP: 10-15527-9

Collaboration intercantonale: éloge de la complexité

L'existence d'une identité forte permet l'innovation. Une identité que des fusions entre cantons mettraient en péril. C'est le constat que développe Jean-Philippe Leresche, professeur-assistant IEPI-UNIL et directeur délégué de l'Observatoire EPFL «Science, Politique et Société», dans le deuxième chapitre du débat consacré aux collaborations intercantionales.

L'ACTION PUBLIQUE SE transforme assez profondément en Europe et en Suisse. Fondée sur des logiques hiérarchiques et un espace politique clairement délimité, elle est progressivement complétée par des modes de gouvernement plus souples. La superposition de systèmes de décision et l'extension du nombre d'acteurs, qui s'ajoutent à l'empilement des structures territoriales de pouvoirs (entre trois et quatre niveaux selon les États, sans compter l'Union européenne) rendent les processus de décision toujours plus complexes. Les pouvoirs publics ne sont plus le lieu unique d'élaboration et de mise en œuvre des politiques, ce qui pose la question de leur capacité à gouverner. Les choix des autorités publiques sont de plus en plus contestés, en raison non seulement de la prolifération des acteurs sur la scène publique mais aussi du fait de la perte de légitimité des acteurs publics, héritiers de structures et d'instruments de décision anciens.

Un peu de baroque...

Les cantons suisses n'échappent pas à ce constat: aujourd'hui, l'action publique sort toujours plus des frontières cantonales. Elle correspond de moins en moins aux territoires traditionnels de la représentation politique. Les cantons sont ainsi confrontés à des enjeux multi-territoriaux, multi-institutionnels et multi-acteurs dont les scènes sont intercommunale, intercantonale, transfrontalière, fédérale et européenne.

À situation institutionnelle et sociale complexe, réponse complexe. Faire l'éloge de la complexité ne signifie pourtant pas qu'il faut absolument rechercher les solutions les plus complexes pour le plaisir de constructions institutionnelles savantes; mais plutôt qu'il faut imaginer des systèmes sophistiqués ou, parfois même baroques, pour affronter des problèmes qui, eux, de toute façon, demeurent complexes. Cependant, avant d'apporter des ré-

ponses, un certain nombre de questions doivent être posées clairement en matière de réformes territoriales: quels problèmes veut-on résoudre? Faut-il privilégier les enjeux de structure ou de fonctionnement, de contenant ou de contenu? Quel est le bilan des expériences déjà menées dans le domaine de la collaboration interrégionale/intercantonale versus des fusions de collectivités publiques en Suisse et à l'étranger? Quelles sont les réussites et quels sont les échecs? Comment mobiliser autour de ces enjeux?

De nombreux obstacles

Une première réponse indique qu'en la matière il n'y a pas de *one single best way* pour résoudre la variété et la complexité des problèmes qui se posent aux collectivités publiques. On voit aussi que les structures institutionnelles ne sont pas toujours à la fois le problème et la solution! Fusionner par exemple deux ou trois cantons peut apparaître comme une solution institutionnelle simple; en réalité elle soulèverait des problèmes considérables de mise en œuvre. Souvenons-nous ainsi de l'échec cuisant du projet de fusion des deux *Länder* de Berlin et du Brandebourg en 1996. Approfondir et renouveler la collaboration intercantonale peut certes apparaître a priori compliqué, d'un point de vue juridique et politique notamment, mais la mise en œuvre peut se révéler beaucoup plus souple et imaginative, en fonction des problèmes réels à résoudre.

Outre les enjeux institutionnels, on rencontre aussi des obstacles culturels, historiques, financiers, techniques et politiques sur le chemin des réformes territoriales. C'est pourquoi je préconise non pas d'intervenir sur les structures territoriales elles-mêmes mais plutôt sur la culture et les comportements gouvernementaux (d'autres diraient sur l'«agir étatique») en réfléchissant à de nouveaux instruments d'action

pour les cantons. Dans ce sens, je plaide pour une gouvernance territoriale des réseaux de collaboration et de projets qui passe par la définition de nouveaux espaces de négociation et d'arbitrage dans le cadre d'une véritable contractualisation intercantonale. Une telle approche permet de dépasser les logiques gouvernementales traditionnelles, pour penser l'articulation entre acteurs territoriaux, mais aussi sociaux ou privés, en termes d'échanges et de coopération, fut-elle conflictuelle.

Pour une fois, soyons polémiques: on ne peut pas d'un côté plaider pour le maintien de la biodiversité et de l'autre pour la fusion des collectivités cantonales. Autrement dit, on doit respecter la diversité régionale comme chacun en appelle aujourd'hui au respect de la diversité des organismes vivants. Dire cela ne s'apparente pas à un quelconque «cramponnement» identitaire mais renvoie à l'idée classique que, pour s'ouvrir au monde et l'enrichir, il faut savoir qui l'on est. Seule une identité forte permet une coopération bien comprise et l'acceptation de l'innovation. Ce qui ne signifie toutefois pas que tous les cantons suisses ont une forte identité ou qu'il faut renoncer à tout changement territorial. La collaboration a par ailleurs besoin d'autres pré-requis comme le fait de dégager des principes et des objectifs d'action communs clairs, accompagnés d'un engagement déterminé des divers acteurs. Sans compter des ressources financières transparentes affectées à la coopération et une pédagogie des bénéficiaires de la collaboration (qui peut aussi passer par une évaluation). Mais, pour ne pas céder à l'angélisme, n'oublions pas que ces processus s'inscrivent au cœur de relations de pouvoir, sources d'imprévisibilité.

Jean-Philippe Leresche

Prochain article: Armand Lombard, «Des instruments pour la région».

Le recto-verso de l'auto-travail

Le profil du travailleur indépendant s'est modifié. Sa situation aussi.

EN SUISSE, PLUS des trois quarts de la population active occupent une activité salariée. Et pourtant le nombre d'indépendants augmente régulièrement. Une augmentation d'autant plus étonnante que les exploitations agricoles et les petits commerces diminuent. Qui sont-ils donc, ces hommes et ces femmes qui travaillent à leur compte, pour leur compte? Sont-ils acquis au principe de l'esprit d'entreprise et de la débrouillardise ou est-ce une nouvelle forme de précarisation, parce que le monde salarié les a exclus?

Les données relatives à l'emploi dans les différents pays de l'OCDE indiquent que la diminution du nombre d'indépendants constatée au début du siècle s'est inversée, depuis les années septante aux États-Unis, dans les an-

nées quatre-vingt en Europe. La Suisse a suivi le mouvement avec un peu de retard: le pourcentage d'indépendants est passé de 15,2% de la population active en 1991 à 18,4% en 1997 (voir encadré).

Quelques raisons d'être indépendant

Difficile de circonscrire le profil type de l'indépendant. Mais au traditionnel paysan ou patron de PME se sont joints des salariés aux origines variées. Des personnes qui deviennent indépendantes tant par goût que par dépit. Yves Fluckiger, professeur à l'université de Genève évoquent quelques pistes.

D'une part, la rigidité des salaires et l'accroissement de la couverture de l'assurance vieillesse peuvent inciter les personnes actives à se retirer partiellement ou totalement de l'emploi salarié traditionnel pour se mettre à leur compte.

D'autre part, les professions indépendantes se sont développées dans le secteur des services, telles que les banques, les assurances, les affaires immobilières et les services fournis aux entreprises. C'est ici que la progression du travail indépendant a été la plus rapide entre 1983 et 1990. Relevons que la sous-traitance dans le domaine des services se développe de plus en plus et que des professions telles que celles de conseiller fiscal ou financier se prêtent particulièrement bien au travail indépendant, tout comme les activités ayant trait aux télécommunications.

Enfin, il faut considérer que le travail indépendant constitue de plus en plus souvent une voie utilisée par les chômeurs pour pouvoir retrouver un emploi rémunéré. Une étude récente montre que, sur un échantillon de chômeurs arrivés en fin de droit en Suisse, 43,1% des personnes interrogées sont parvenues à trouver un emploi ou à le conserver au moment de l'enquête. Parmi celles-ci, 15,9% exercent une activité indépendante. Dans le même temps, cette enquête relève que parmi toutes les personnes à nouveau occupées, près de 64% ont salaire inférieur à celui qu'elles obtenaient avant leur période de chômage. Et les chômeurs qui, au terme de leur période d'indemnités, se sont lancés dans

une activité indépendante, ont subi des réductions de salaire plus importantes encore que celles ayant affecté les personnes qui sont parvenues à retrouver une activité salariée. Le statut d'indépendant représente alors une porte de sortie de plus en plus fréquente du chômage. Le passage du salariat au chômage, puis à l'activité indépendante s'associe à une forme de précarisation en termes notamment de droit aux prestations sociales.

Externalisation du travail

L'augmentation de l'activité indépendante marque le début ou le retour à une externalisation du travail. Dans sa face positive, l'indépendant se libère du travail, il n'est plus inféodé à son outil de production, devient son propre maître. Au verso, l'auto-travail subordonne l'indépendant aux exigences de rentabilité du monde économique. L'entreprise sous-traitante réduit ses risques et ses coûts et les reporte sur les individus. L'augmentation du travail indépendant n'est une chance que pour ceux qui en ont déjà un peu. *gs*

Les indépendants, en chiffres

SI L'ON ÉTABLIT une différence selon le sexe, on observe que durant ces six dernières années, le pourcentage d'indépendants s'est accru de 16% à 20,1% chez les hommes, alors qu'il a augmenté de 14% à 16,2% chez les femmes. Finalement, au niveau des branches et des professions, on constate que la progression a été la plus forte au sein de la branche «autres services» (+11 points) suivie par «immobilier location et activités informatiques» (+5 points) ainsi que parmi les «dirigeants» (+5 points) et les «professions universitaires» (+7 points).

La population des indépendants est donc composée majoritairement d'hommes. En comparaison des salariés, les indépendants sont relativement plus âgés (environ 45 ans de moyenne contre 39 ans pour les personnes salariées). Géographiquement, les cantons ruraux sont caractérisés par des pourcentages plus élevés d'indépendants, ce qui s'explique par l'importance des activités agricoles. Le secteur primaire représente encore près de 20% de tous les indépendants en Suisse.

Et les femmes?

IL Y A progression des femmes indépendantes, mais cela concerne avant tout celles qui travaillent seules et dont le temps de travail est de moins de vingt heures. En effet, l'effectif des indépendantes travaillant à temps plein est resté stable, tandis que celui des femmes travaillant moins de 20 heures hebdomadaires a augmenté. Par ailleurs les «nouvelles» indépendantes se distinguent par une formation moins poussée que les «anciennes»: 32% n'ont qu'une formation de niveau primaire (école obligatoire) contre 13% des indépendantes de 1991. Les branches et professions représentées le plus souvent se trouvent dans le domaine du nettoyage et du service domestique. Les professions indépendantes telles que commerçante, restauratrice, coiffeuse, médecin sont rares parmi les nouvelles indépendantes.

Vive la photographie!

L'album des souvenirs classe, la mémoire réunit.

IL Y A les modernes, à l'affût de la moindre avancée technologique. Système numérique ou films APS, leurs cadrages panoramiques me donnent le mal de mer. Il y a les traditionnels, accros de la diapositive. L'expérience conseille d'éviter leurs interminables séances d'automne. Et il y a les purs, les fondamentalistes qui laissent leur appareil à la maison. Préférant les souvenirs flous aux représentations «forcément ratées puisque ne correspondant jamais à la réalité», ils vous font de grandes théories et prétendent s'accommoder de leur seule mémoire.

«Il y a les anxieux, les perfectionnistes»

Puis il y a les anciens, ceux qui affrontent le monde et leurs congés un bon vieux réflex à la main. Et parmi eux, parcimonieux ou prodiges, la caste remarquable des colleurs organisés qui, à peine rentrés, remplissent leurs albums dans l'ordre, en les datant régulièrement. L'ensemble de ces parfaits n'est pas négligeable. Il y a les anxieux, les perfectionnistes. Les généralistes, les paysagistes, souvent ennuyeux. Les humanistes qui ne photographient que des personnes. Au pied des monuments de préférence, «pour l'échelle». Et les collectionneurs, kleptomanes, détectives maniaques de leur propre histoire. Ceux qui ramènent les notes d'hôtel, les billets de ferry, les menus ou les échantillons de savon siglés Grand Hôtel. Alourdies de pape-rasses kabbalistiques, décorées de couronnes et de fleurs, impénétrables au profane, leurs pages sont des cimetières privés.

Je n'oublie pas les spécialistes. Ces pédagogues manqués qui rallongent sur la légende et le commentaire. Sous une vue de la baie de Trondheim, les historiens rappellent l'origine des Vikings, du drakkar et de la pêche à la morue. Les botanistes, eux, latinisent en gros plans sur l'*erica ciliaris* des Landes (à ne pas confondre avec l'*erica cinerera* des Pyrénées). Et que penser des religieux tendance œcuménique qui, autour d'une pagode, relèvent la survivance d'une minorité chrétienne en Chine avant d'enchéir sur les particularités du bouddhisme sri lankais?

Restent les lyriques de la famille: leur ego pluriel ne nous épargne rien. Sourires édentés, du poupon à l'aïeule, visages tachetés des tribus dans l'ombre des pinèdes, jeunes mères allaitant sur la plage, adolescents grimaçants, on veut vous persuader que le bonheur est dans le clan.

J'arrête ici et je remonte la liste. Hors concours, hors catégorie, il y a ceux qui, comme moi, usent de la photo de vacances sans méthode. Et sans passion non plus. Ils mettent des semaines à les faire développer. Regrettant instantanément la dépense, ils les regardent à peine, les renient aussitôt, déchiquent les ratés sur place puis abandonnent les rescapés dans une commode jusqu'à l'hiver. L'hiver arrivé, ils s'inventent mille prétextes pour ne pas avoir à s'exécuter. C'est ainsi qu'inexorablement, les tirages s'empilent et les négatifs se mélangent dans l'urgence des retirages. Leurs pochettes envahissent les espaces libres, débordent, bloquent les tiroirs. Elles se retrouvent un beau jour momifiées, saucissonnées d'élastiques dans des conteneurs moins nobles, à la cave ou au grenier.

«La mémoire, le seul recours fiable»

Plus pour longtemps. À l'aube du troisième millénaire, j'ai décidé de changer. Encore à l'aise dans mon secrétaire, le voyage d'Égypte est en sur-sis. Je viens juste de m'atteler à la tâche. Catastrophe. Les dieux sont tombés sur la tête, les lieux m'échappent et les hiéroglyphes peinent à rejoindre leur cartouche. Ce bateau sur le Nil, fut-il vraiment le nôtre, et cette écluse, quand l'avons-nous passée? Le détail du crocodile c'est Komombo, j'en suis sûre, mais cette rare représentation connue de Cléopâtre, à Denderah, à Abydos?

Et les autochtones, les vivants? Une silhouette enturbannée, puis ce Nubien en gallabieh bleue longeant les murs de Karnak, c'est tout. Pas une femme. Pour leur éviter le mauvais œil, j'ai fermé les trois miens. Les fondamentalistes doivent avoir raison, les meilleures photos sont toujours celles que l'on n'a pas faites. Et la mémoire le seul recours fiable. Grâce à elle, gra-

vées dans mon cœur et ma rétine, je retrouve les Égyptiennes du métro du Caire. J'étais montée librement dans le wagon réservé à mon sexe. L'unique et pourtant diverse compagnie de ce gynécée roulant m'a d'abord enchantée. Islamistes voilées de gris fer jusqu'aux dents, Coptes en pantalons, lèvres rouges et cheveux flottant, paysannes ployées sous leurs étoffes noir tombeau, élégantes en foulard nacré et dentelles, écolières en uniforme, étudiantes, secrétaires, chargées de dossiers, leurs regards amicaux et tranquilles, leurs gestes harmonieux traduisaient un bien-être que j'ai partagé et compris.

À l'abri du pouvoir et des hommes qui le détiennent exclusivement, protégée des brimades, libérée des sollicitations tentantes, que la vie paraît douce et simple. Il est si facile de céder aux trompeuses illusions de la ségrégation: séparer, classer, exclure. Quand c'est réunir et rendre égaux qu'il faudrait. Et pour cela, ici comme ailleurs, l'ouvrage attend, inachevé sur le métier.

Anne Rivier

Médias

À L'ÉTRANGER, les kiosques de la presse internationale vendent en général la *Neue Zürcher Zeitung* du jour alors que très souvent c'est l'édition du jour précédent, ou plus ancienne, des autres journaux suisses qui est vendue.

Et les prix? Petit sondage en Grèce: *Libération* 400 Drs (en Suisse: 2,40 fr.) *Le Monde* 500 Drs (en Suisse: 2,10 fr.), *NZZ* 550 Drs (en Suisse: 2,20 fr.), *Le Temps* 580 Drs (en Suisse: 2 fr.), *TagesAnzeiger* 600 Drs (en Suisse: 2,20 fr.).

LE GRAND QUOTIDIEN *International Herald Tribune* offre aux voyageurs en Italie, en Grèce ou en Israël des éditions «gigognes» puisqu'en plus du journal il y a l'édition, en anglais, d'un journal local: *Ha'aretz*, en Israël, *Kathimerini*, en Grèce et *Italy Daily*, en Italie, une feuille à laquelle le *Corriere della Sera*, collabore. cfp